PETITES ANNONCES

A VENDRE

A VENDRE

A VENDRE

DEMANDES

On demande de suite une fille de chambre. S'adresser au Bureau de la Gazette et Bulletin Judiciaire, 7 rue Chartres.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Elizabeth Willis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 91,447—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de feu Mlle Elizabeth Willis, présentant une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Elizabeth Willis, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

13 déc—13 17 22

Succession de Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,489—Division D—Attendu que Mme Sarah A. Collins, veuve susdite, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis P. Walsh, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10déc—10 14 18

Succession de veuve E. P. Bentte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 21,253—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louis A. Fernas, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 déc—9 14 18

Succession de John Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,455—Division K—Attendu que John B. Vinet, administrateur public a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Johnson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

9 déc—9 13 17

Succession de Timothy Moran.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 37,707—Division I—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry R. Pédaré, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 déc—7 10 16

Succession de Veuve A. Tranisman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,704—Division K—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Cerise, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

7 déc—7 10 16

Succession de Patrick Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 37,432—Attendu que Mary Kane, née Brennan, femme de Patrick Kane, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Patrick Kane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

6déc—6 10 15

Succession de Charles Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,988—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les 10 jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le quatrième compte provisoire présenté par Henry Chartock et W. H. Gaston, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

10 déc—10 14 18

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henriette Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit des preuves à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx; et contre le défendeur Alphonse Marx, prononçant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et qu'elle soit autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.

Jugement signé le 17 novembre 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre 1892, du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MESSONNIER, Député-Greffier.

23 nov—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIFF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Sherif Civil à la Brasserie Algiers.

William A. Jordan vs Algiers Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,189—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 23 décembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la Brasserie Algiers, rue Decatur, entre Jefferson et Madison à Algiers:

Un lot de machines, bouilloires, pompes, réservoirs, chaudrons, boîtes à glace, receveurs, réfrigérateurs, tuyaux, barils à bière, bouteilles, etc., et autres effets mobiliers, ustensiles, etc., contenus dans le dit local.

Aussi, 13 chevaux, 2 charrettes et un lot de harnais et un lot de meubles de bureau, coffre-fort, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus,

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 déc—12, 16, 19, 23.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,367—Division B—Henry Ehrensing vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession faite par la pétitionnaire Henry Ehrensing soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue par Ernest Commagère, notaire public, à son bureau, No 1152 rue Magazine, en cette ville, LUNDI, 2me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que H. E. Robinson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1892.

Signé: GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 déc—3f au 10 jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Walter Scott vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession faite par le pétitionnaire Walter Scott soit par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par Arthur W. Hart, Esq., notaire, en son bureau, No 12 rue Carondelet, en cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre les biens du dit pétitionnaire soient par le présent suspendues et que David Labatt, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1892.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN Député-Greffier

11 déc—4f au 10 jan

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,430—Division C—Succession de Bernard Stehle.—Catherine Stehle et Helen Stehle—Attendu que Mme Catherine Dyer, demeurant au comté Arapahoe, Etat du Colorado, tutrice de la mineure Therese Stehle, a pétitionné à la cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de et transporter de l'Etat de la Louisiane, les biens appartenant à la dite mineure. Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite pétitionnaire ne devrait pas être accordée.

Par ordre de la Cour.

Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1892.

EUG. DUHERTZ, Député-Greffier.

15 nov—4f en 30j

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,441—Division E—Conrad Wundenberg vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Conrad Wundenberg soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par Samuel Flower, notaire, en son bureau, No 41 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 21me jour de décembre 1892, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que H. W. Robinson, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 décembre 1892.

(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 déc—3f au 10 jan

Vente importante par le Sherif Civil à la Brasserie Algiers.

William A. Jordan vs Algiers Brewing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,189—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 23 décembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la Brasserie Algiers, rue Decatur, entre Jefferson et Madison à Algiers:

Un lot de machines, bouilloires, pompes, réservoirs, chaudrons, boîtes à glace, receveurs, réfrigérateurs, tuyaux, barils à bière, bouteilles, etc., et autres effets mobiliers, ustensiles, etc., contenus dans le dit local.

Aussi, 13 chevaux, 2 charrettes et un lot de harnais et un lot de meubles de bureau, coffre-fort, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus,

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

12 déc—12, 16, 19, 23.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,367—Division B—Henry Ehrensing vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession faite par le pétitionnaire Henry Ehrensing soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue par Ernest Commagère, notaire public, à son bureau, No 1152 rue Magazine, en cette ville, LUNDI, 2me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que E. L. McCalah, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1892.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

29 nov - 3 fév 2 janv

PHARMACIE AMÉRICAINE,

ANGLE CANAL ET BASSIN.

Spécialités de la maison.

Huile de foie de morue de Norvège, véritable—importée—le flacon.....50cts.

Vin de Quinquina, simple et ferrugineux, le flacon.....50cts.

Huile de foie de morue au phosphate de chaux, le flacon.....75cts.

Sirop de salsepareille iodé, le flacon.....75cts.

Sirop de gaudron et de cerise, le flacon.....40cts.

ELIXIR AU MAGNITA

Contre les rhumes, la toux, les bronchites, la grippe. Ne contrarie la constipation, les irritations de la poitrine—agréable au goût. Prix du flacon, 50cts.

SPÉCIALITÉS FRANÇAISES

A prix réduits!!!

FORMULES

Les ordonnances de MM. les médecins seront strictement exécutées, n'employant à cet effet que des produits d'une pureté certaine. Prix très modérés.

Parfumerie fine des marques Lubin, Piver, Gellé Frères, Lemercy, etc., et à des prix inférieurs.

Eponges, brosses, peignes, grand assortiment.

Articles de toilette, Savons de toilette, Savons de bain.

Pharmacie Américaine, 225 Canal

Angle Canal et Bassin, en face de la station du chemin de fer de Carrollton.

Ouverte jour et nuit.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

COUPON DE LA LOTERIE DE L'ETAT—Classe M—890

47, 60, 5, 36, 17, 65, 22, 75, 62, 42, 40—

Les tirages ci-dessus publiés sont ceux les plus authentiques, et ceux en vente et les plus recherchés. Les numéros sont authentiques.

Ce 13 décembre 1892—4 heures P. M.

L. A. A. BOUTHIER,

DAV. A. WILSON,

Commissaires.

Offres plus basses doivent rester quelques jours avant d'être vues et tout comme dans toutes ventes publiques.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat le 2 Janvier A.D. 1890, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, pour intégrité de ses tirages et le prompt nement des lois, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne des tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

Jos. Rest Ewing

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank

P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.

A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank

CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Tirage Semestriel Extraordinaire

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 DECEMBRE 1892

MARDI, 13 DECEMBRE 1892

GROS LOT: $150,000.

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$150,000, soit	$150,000
1 Lot de	40,000,	40,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	5,000,	10,000
5 Lots de	2,000,	10,000
25 Lots de	600,	15,000
100 Lots de	400,	40,000
200 Lots de	200,	40,000
200 Lots de	180,	36,000
500 Lots de	80,	40,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$200, soit	$20,000
100 Lots de	$120,	12,000
100 Lots de	$80,	8,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$40, soit	$39,960
999 Lots de	$40,	9,960
3,434 Lots se montant à		$530,920

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demis, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entier au leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les Agents de localités après chaque tirage où numéro voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vous savez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans; que le Lot tiré A son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président; qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD et J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes frauduleux et mal honnêtes à vendre sur la marché pour lesquels les vendeurs supposent l'Académie consentant que les publicistes doivent y faire attention, et se prêter au moins pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, qui sont d'autres et plus recherchés à chance de bien meilleurs.

VENTES A L'ENCAN

PAR D. E. MURPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Plantation de valeur et sucrerie (sur le MIDI) à Vacherie.

J. J. Collins vs ses créanciers.

No 15,[illegible]—Division D—Le Tribunal de Jugement du Premier District de la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, siégeant dans l'affaire ci-dessus intitulée, ordonne que la plantation de terre et sucrerie appartenant à John J. Collins, située à Vacherie, Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, et ci-après désignée, soit vendue à l'encan, par et devant le Juge de Paix du Premier District de la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, ou son Représentant, à la porte du Palais de Justice de la Paroisse de Jefferson, à Gretna, le SAMEDI, 10 décembre 1892, à 11 heures du matin, et ce, au plus offrant et dernier enchérisseur, et ce, pour le prix et aux conditions ci-dessous, savoir:

Une certaine plantation de terre et sucrerie, située à Vacherie, Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, ayant une contenance superficielle de 1,000 arpents environ, et ses autres dimensions et contenances telles qu'elles se trouvent, avec tous les bâtiments, usines, machines, chaudières, appareils, ustensiles, bestiaux, chariots, charrues, harnais et tous les accessoires de la sucrerie.

La sucrerie sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions — Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.

13 déc—

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence en briques à deux étages bien situé.

No 269 1-2 rue Tchoupitoulas, entre Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Rehner et femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 30,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur.—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 21 décembre 1892 à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédoral à la vente à l'enchère publique, à la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans la Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes, appartenant ou qui y appartiennent ou en quelque sorte en tout partie, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré 0, lot portant le numéro manifestant 307 et mesurant 40 pieds de terre commençant à une distance de soixante-quatre pieds du coin des rues Bonlat et Chestnut, et mesurant soixante pieds de Chestnut, et mesure soixante cent quarante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure similaire. Le lit morceau de terre se compose du lot numéro 307 et du lot numéro 308 de la même division du terrain No 18.

Acquis par le défendeur par achat de la dénommée, ainsi qu'il appert d'un acte passé devant H. T. Dumas notaire, en date du 31 mars 1887, (titre enregistré au bureau des transferts, livre 124, folio 621.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 déc—8 15 22 29—janv—5 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Occasion exceptionnelle d'acheter des cadeaux de Noël—des cadeaux de fêtes.

Vente ultra-vente, par le Shérif Civil, du couteau du stock qui se trouvent sur les lieux,

Nos 794 et 796 rue Magazine,

Se composant d'un vaste assortiment de berceaux en osier, tables, voitures d'enfants, miroirs, glaces, étagères, albums, livres, lustres, argenterie plaqué, ornements, cadres et cadres à portraits, lampes pendantes, stores, etc.,

Aussi, faïence, lavabos, service de table et à thé, porte ombrelles, Réfrigérateurs, Valises, Rugs.

Un coffre-fort en fer, vaisselles, etc., et nombre d'autres articles convenables comme cadeaux.

Le tout des marchandises nouvelles.

Dans l'affaire de George W. Howard vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 37,030.—En vertu d'un ordre de vente date du 2 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, 15 décembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les Nos 794 et 796 rue Magazine.

Le certain dit lits lieux—action un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 déc—3 7 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du sixième district.

Eureka Homestead Society vs Vincent Mielly.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 37,270.—En vertu d'un writ de saisie réelle à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans la Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes, appartenant ou qui y appartiennent ou en quelque sorte en tout partie, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré 0, lot portant le numéro manifestant 307 et mesurant 40 pieds de terre commençant à une distance de soixante-quatre pieds du coin des rues Bonlat et Chestnut, et mesure soixante pieds de Chestnut, et mesure soixante cent quarante pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure similaire. Le lit morceau de terre se compose du lot numéro 307 et du lot numéro 308 de la même division du terrain No 18.

Acquis par le défendeur par achat de la dénommée, ainsi qu'il appert d'un acte passé devant H. T. Dumas notaire, en date du 31 mars 1887, (titre enregistré au bureau des transferts, livre 124, folio 621.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,

Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

8 déc—8 15 22 29—janv—5 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Agreable Maison-Cottage. No 208 rue Willow, entre Clio et Erato

Succession de John Welsh.

No 37,057—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur.—Bureau: 177 rue Commune—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi,

à la Bourse d'Encan St-Charles,

il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté de 28 Novembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Le joli cottage résidence simple en bois No 208 rue Willow, entre Erato et Clio, dans l'Iet aussi borné par la rue Claiborne, Premier Arrondissement, et comprenant 2 chambres, grands hangars et écuries, bâtisse détachée dans le fond avec 2 chambres, 2 citernes, grande cour etc. Le lot est désigné par le No 7 sur un plan de A. S. Phelps, voyer, daté du 15 février 1840, ainsi que sur un plan de C. Orima & Castaing, daté du 28 février 1851, les dits deux plans sont déposés au bureau de R. J. Ker, ancien notaire public, en ville; ce lot mesure 22 pieds de front rue Willow sur 122 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, bien remblayé et à proximité de la fonderie Coleman et de la ligne de chemin des rues Clio et Erato.

Conditions—Comptant; 10 pour cent devront être déposés pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing, Esq., aux frais de l'acquéreur.

Quatre lots de terre dans le Deuxième district de cette ville, dans l'Iet borné par les rues Douane, Bienville, Tonti et Rocheblave. Les dits lots sont désignés par les Nos 3, 4, 5, 6, et contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Douane sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles, bornés au fond par une allée ayant 10 pieds de large, laissant face à la rue Tonti occupant à travers l'Iet de la rue Tonti à la rue Rocheblave, en commun avec les dits lots et autres.

Conditions de la vente.—Comptant; les acquéreurs déposeront dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James Fahey, Esq., notaire.

4déc—4 11 18 25—janv 1 8 11

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une charmante résidence avec de grands terrains dans le gentil Quatrième District, entourée par les belles résidences de MM. HAMDE, VIZARD, MAY, DELGADO, MACHECA, TRUFANT et autres.

Philip, coin Camp.

Succession de Julia T. Chaffe.

No 29,711—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Mercredi, 14 Décembre 1892.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. H. ROBINSON, encanteur—Bureau, 3 1-2 rue Carondelet—MERCREDI, 14 décembre 1892 à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 17 novembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée:

Une belle résidence et la bonne et belle au briques à deux étages. No 209 1-2 rue Tchoupitoulas, ayant vérandas sur fer sur la façade, et contenant quatre chambres dans la maison principale et deux chambres dans la cuisine qui est détachée de la maison, cour pavée, citerne, etc. Le lot est décrit comme suit: Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Iet borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Gallipoli et Poeyfarré, désigné comme les No 9, sur un plan fait par R. Goldsif, architecte, en date du 15 février 1882, et déposé en l'étude de Solon Magner, N. P., en cette ville, comme plan No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, à la même largeur à l'arrière, sur une profondeur de 126 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Gitrod, 128 pieds 7 lignes de profondeur sur l'autre côté et 34 pieds 2 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Cette propriété est à proximité du grand marché Poydras, du nouveau grand dépôt du L. C. R. R., du centre des affaires, des écoles et des églises. Elle rapporte actuellement $600 par mois et on peut facilement en obtenir un meilleur rapport.

2° **Un résidence confortable en briques à deux étages** 195 et 197 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'Iet borné par les rues South Basin, South Rempart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, grand corridor, office, galeries, alée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B, sur une esquisse par Edgard Pilié, Esq., voyer, dates 18 octobre 1892 et mesurant 31 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue South Basin, sur une profondeur de 128 pieds 9 pouces sur la ligne de divisant du lot A, 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté du lot C et 31 pieds 8 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond. Loué à raison de $432 par an.

3° **La résidence double confortable en bois, à deux étages.** 199 et 201 rue South Basin, dans le premier district de cette ville, dans l'Iet borné par les rues South Basin, South Rempart, Lafayette et Girod, ayant 8 chambres grand corridor, office, galeries, alée de côté, citerne et hangar de chaque côté.

Le lot de terre est désigné par la lettre C, sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié, et mesurant 31 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue South Basin, sur 128 pieds 9 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Girod et 31 pieds 7 pouces 7 lignes de large sur la ligne de fond. Loué à raison de $432 par an.

4° **Le charmant cottage double en bois** à un étage et attic, 191 et 193 rue South Basin dans le Premier District de cette ville, dans l'Iet borné par les rues South Basin, Rempart, Lafayette et Girod, ayant 6 chambres, rabinet, alée de côté, citerne et hangar de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A, sur l'esquisse ci-dessus par Edgar Pilié et mesure 31 pieds 8 pouces 4 lignes de face à la rue South Basin sur 128 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot B, 128 pieds 9 pouces sur la ligne du côté vers la rue Lafayette, et 31 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond. Loué à raison de $381 par an.

5° **Le joli cottage double en bois** à un étage 229 et 231 rue Lafayette, dans le Premier District de cette ville, dans l'Iet borné par les rues Lafayette, Girod, South Rempart et South Basin, ayant 5 chambres, alée de côté, cuve et hangar de chaque côté. Le lot de terre mesure, au pied américain, 40 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles; ce lot est composé de 6 certains lots désignés par les Nos 5, 6 et 7, sur un plan dressé par Louis Brugier, voyer général, en date du 13 mai 1835, déposé à l'étude de H. S. Cenas, ancien notaire. Loué à raison de $360 par an.

Ces propriétés sont si avantageusement situées qu'elles peuvent commander des locataires constants et bons, un placement sûr et productif, elles réclament l'attention, et comme résidences privées elles sont très désirables étant dans un voisinage respectable.

6° **Deux certains lots de terre** dans le Septième District de cette ville, l'Iet borné par les rues Dillery, Adams, Hurst et Seconde. Les dits lots sont désignés sur un plan fait par Hiram Groves, ingénieur civil, par les Nos 3 et 4 déposé en l'étude de Wm Boswell, ancien notaire, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Seconde sur une profondeur de 120 pieds. Une moitié indivise de ces deux terrains est rendue en vertu du jugement, et l'autre moitié indivise par indivisions entre des propriétaires. Elles sont près de l'Avenue St-Charles, et du chemin de fer électrique à double voie, dans un quartier qui s'améliore rapidement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste, s'il y a, à 1 ou 2 ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque, privilège et lien du vendeur, 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour en forcer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et les polices transférées aux porteurs des dits billets lesquels devront être subdivisés au gré des parties intéressées et les acquéreurs assumeront tous les frais de ces subdivisions en 1893 ou du prix de leurs enchères seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente notariés par T. Colonio, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 déc—10 17 24 31—janv 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Trois Cottages doub